

COMITÉ SYNDICAL DU PETR DU PAYS RUFFÉCOIS SÉANCE DU 15 FÉVRIER 2023

Séance n°2 du 15 février 2023

Délibération n°DEL2023021508

Objet : validation du rapport annuel
2023 de l'Office de Tourisme du
Pays du Ruffécois.

40 délégués
Quorum : 21 délégués

Nombre de présents : 23
Nombre d'excusés : 16
Nombre d'absents : 1

Le 15 février 2023 à 18 heures, se sont réunis les membres du Comité Syndical du PETR du Pays Ruffécois, légalement convoqués à la salle Louis Léaud de Mansle le 9 février 2023, sous la présidence de Monsieur DANÈDE Laurent.

Secrétaire de séance : M. TESSIER Jean-Luc.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE CHARENTE

Étaient présents : Mme BERNARD Anne -Marie – M. BOUCHET Eric - M. CROIZARD Christian (pouvoir de M. COMBAUD Renaud) – M. DANÈDE Laurent (pouvoir de M. ZULIAN Jean-Louis) – M. GAURON Jean-François – M. HENTRY Jimmy - GUILLAUMIN-PRADIGNAC Nathalie - Mme MANDIN Frédérique –M. PANTIER Jean-Marie - Mme ROCHE Nadine – Mme TEILLET Anne - M. TESSIER Jean-Luc - M. VIDAL Laurent.

Étaient excusés : BAUDRILLART Agnès – M. COMBAUD Renaud (pouvoir à M. Christian CROIZARD) - M. GUYON Jean-Guy - Mme LAMAZIÈRE Véronique – Mme MARCELIN Céline - M. RAINETEAU Jean - M. ZULIAN Jean-Louis (pouvoir à M. DANÈDE Laurent).

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE CHARENTE

Étaient présents : Mme ASHBOLT Louisa - Mme AURICOSTE-TONKA – M. BARONI Patrick - M. COLIN Bernard - M. POINSET Cyril - M. GEOFFROY Fabrice – M. JOBIT Jean-François - Mme MOREAU Carole (pouvoir de M. THOMAS Jean-Claude) – M. SEGUINAR Claudy - M. THOMAS Hubert.

Étaient excusés : M. BASTIER Thierry – Mme BELLANGER Catherine – M. BŒUF Pascal - Mme CREMOUX Christine - M. DUPUIS José – M. FORT Jean-Paul – M. MATHIEU Xavier – M. THOMAS Jean-Claude (pouvoir à Mme MOREAU Carole) - Mme VIEYRES-TEILLET Huguette.

Était absent : M. POUX Pierre.

VALIDATION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DE L'OFFICE DE TOURISME DU PAYS DU RUFFÉCOIS

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le code du tourisme et notamment son article L133-8,

Monsieur le Président rappelle que le bilan annuel de l'Office de Tourisme doit être validé par le comité syndical afin de verser la subvention de fonctionnement à l'Office de Tourisme.

Une présentation du rapport 2023 est présentée par la directrice de l'Office de Tourisme, Florence BOUCHOUX.

Après avoir pris connaissance du bilan annuel 2022 et après en avoir délibéré, le comité syndical à 26 VOIX POUR – 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :

AR Prefecture

016-200050094-20230215-DEL2023021508-DE
Reçu le 21/02/2023

- **VALIDE** le bilan annuel 2022 de l'Office de Tourisme.

Certifié exécutoire la présente délibération
Le Président,

Laurent DANÈDE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Poitiers dans les deux mois à compter de sa notification.